

# In Extenso

MGF Audit

20 rue du Bois Chaland  
CE 5606 - Lisses  
91056 Evry Cedex

Tél : +33 (0) 1 69 11 66 66

Fax : +33 (0) 1 69 11 66 40

evry@inextenso.fr

www.inextenso.fr

## **MAISON DE LA SOLIDARITE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

1, rue Albert Doyen

94000 CRETEIL

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012

# In Extenso

MGF Audit

20 rue du Bois Chaland  
CE 5606 - Lisses  
91056 Evry Cedex

Tél : +33 (0) 1 69 11 66 66  
Fax : +33 (0) 1 69 11 66 40  
evry@inextenso.fr  
www.inextenso.fr

## **MAISON DE LA SOLIDARITE**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

1, rue Albert Doyen  
94000 CRETEIL

---

### **Rapport du commissaire aux comptes**

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association MAISON DE LA SOLIDARITE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association nous nous sommes assurés du respect du principe de rattachement des charges et des produits à l'exercice comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lisses, le 8 avril 2013  
en quinze exemplaires originaux

Le Commissaire aux Comptes  
**MGF AUDIT IN EXTENSO**

Membre de la Compagnie  
des Commissaires aux Comptes de Paris

**Jean-Philippe FERY**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line and a vertical line forming a corner.

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/12			Exercice N-1 31/12/11
	Brut	Amortis- sements provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et	2 377	2 377	-	-
Droit au bail (1)	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles :				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel, outillage industriels	38 095	37 473	622	1 755
Autres immobilisations corporelles	130 717	124 861	5 856	1 873
Immoilisations grévées de droit- Comodat	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières (2) :				
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	1 964	-	1 964	1 964
<b>TOTAL I</b>	<b>173 153</b>	<b>164 711</b>	<b>8 442</b>	<b>5 592</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours :				
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production (biens et services)	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances (3) :				
Créances usagers et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres	70 734	-	70 734	66 495
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	70 849	-	70 849	77 713
Charges constatées d'avance (3)	884	-	884	84
<b>TOTAL II</b>	<b>142 467</b>	<b>-</b>	<b>142 467</b>	<b>144 292</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-	-	-	-
Prime de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecart de conversion actif (V)	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>315 620</b>	<b>164 711</b>	<b>150 909</b>	<b>149 884</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
<u>Legs nets à réaliser :</u>				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
<u>Dons en nature restant à faire</u>				
(1) Droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

<b>PASSIF (avant répartition)</b>	<b>Exercice N clos le 31/12/12</b>	<b>Exercice N-1 clos le 31/12/11</b>
<b><u>FONDS ASSOCIATIFS</u></b>		
<i>FONDS PROPRES</i>		
Fonds associatif sans droit de reprise (dont legs et donation avec contrepartie d	43 464	43 464
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves indisponibles	-	-
Réserves statutaires ou contractuelle	32 014	32 014
Réserves réglementées	20 581	20 581
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	- 26 685	- 29 825
<b>Résultat net comptable de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	<b>2 948</b>	<b>3 140</b>
Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Provisions Réglementées	-	-
<i>AUTRES FONDS PROPRES</i>		
Fonds associatif avec droit reprise		
- Apports	-	-
- Legs et Donations	-	-
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	11 553	11 553
<b>Résultats sous contrôle des tiers financeurs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Report à nouveau (résultat à reverser)	-	-
Droits des propriétaires-(Commodat)	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>83 874</b>	<b>80 926</b>
<b><u>PROVISIONS</u></b>		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges		
Autres Provisions		
<b>TOTAL II</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>FONDS DEDIES :</u></b>		
- Sur subventions de fonctionnement		
- Sur autres ressources		14 500
<b>TOTAL III</b>	<b>-</b>	<b>14 500</b>
<b><u>DETTES (1)</u></b>		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 198	8 887
Dettes fiscales et sociales	59 837	45 571
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
<b>TOTAL IV</b>	<b>67 035</b>	<b>54 458</b>
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>150 909</b>	<b>149 884</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		

	PRODUITS	Exercice N clos le 31/12/12	Exercice N-1 clos le 31/12/11
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</u></b>			
	Ventes de marchandises	-	-
	Production vendue	-	-
	Mise à disposition personnel facturé	-	-
	Produits liés à des financements réglementaires	-	-
	Produits des activités annexes	-	-
	Legs et donations	-	-
	Production stockée	-	-
	Production immobilisée	-	-
	Subventions d'exploitation	620 436	632 225
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	-	-
	Autres produits	7 844	11 114
	Collectes	-	-
	Cotisations	19 560	15 793
	Quote part de subvention d'investissement renouvelable et des apports virées au compte de résultat	-	-
	<b>TOTAL I</b>	<b>647 840</b>	<b>659 132</b>
	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-
	<b>TOTAL II</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>PRODUITS FINANCIERS</u></b>			
	De participation	-	-
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
	Autres intérêts et produits assimilés	3 596	2 289
	Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
	Différences positives de change	-	-
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
	<b>TOTAL III</b>	<b>3 596</b>	<b>2 289</b>
<b><u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u></b>			
	Sur opérations de gestion	-	-
	Sur opérations en capital.	-	-
	Reprises d'excédent sur exercices antérieurs	14 500	-
	Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
	Quote part des subventions d'investissement non renouvelable virée au compte de résultat	-	-
	<b>TOTAL IV</b>	<b>14 500</b>	<b>-</b>
	Report de ressources non utilisées / ex. antérieurs	-	-
	<b>TOTAL V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)</b>	<b>665 936</b>	<b>661 421</b>
	<b><u>DEFICIT</u></b>		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>665 936</b>	<b>661 421</b>
<b><u>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u></b>			
		<b>Exercice N clos le 31/12/12</b>	<b>Exercice N-1 clos le 31/12/11</b>
	Bénévolat	36 894	35 819
	Mise à disposition gratuite de biens et services	41 976	131 200
	Dons en nature	-	-
	<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>78 870</b>	<b>167 019</b>
	(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		

CHARGES	Exercice N clos le 31/12/12	Exercice N-1 clos le 31/12/11
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION (1)</u></b>		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks	-	-
Achats de matières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stocks	-	-
Autres achats (non stockés)	43 749	49 325
Charges externes	141 490	141 555
Impôts, taxes et versements assimilés	28 699	27 031
Rémunération du personnel	315 255	301 656
Charges sociales	118 008	107 870
Autres charges de personnel	12 604	11 360
Dotations aux amortissements	2 187	4 984
Dotations aux provisions	-	-
Autres charges	998	-
<b>TOTAL I</b>	<b>662 988</b>	<b>643 781</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>CHARGES FINANCIERES</u></b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>TOTAL III</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u></b>		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprise de déficit sur exercices antérieurs	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
<b>TOTAL IV</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Engagements à réaliser s/ ressources affectées	-	14 500
Impôts sur les sociétés	-	-
<b>TOTAL V</b>	<b>-</b>	<b>14 500</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V)</b>	<b>662 988</b>	<b>658 281</b>
<b><u>EXCEDENT</u></b>	<b>2 948</b>	<b>3 140</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>665 936</b>	<b>661 421</b>
<b>EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>Exercice N clos le 31/12/12</b>	<b>Exercice N clos le 31/12/11</b>
Secours en nature	-	-
Mise à disposition gratuite de biens et services	41 976	131 200
Personnel bénévole	36 894	35 819
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>78 870</b>	<b>167 019</b>
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		



<p style="text-align: center;"><b>Annexe des comptes annuels au 31 Décembre 2012</b></p>
--

Au Bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, dont le total est de 150 909 Euros et dégageant un bénéfice de 2 948 Euros, arrêté par le Conseil d'Administration du 26 mars 2013.

L'exercice a une durée de 12 Mois, recouvrant la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2012.

**I. Principes Comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf exception indiquée dans les autres informations,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **II. Compléments d'informations relatifs au Bilan et compte de résultat.**

- Note sur l'actif :

### **Les Immobilisations incorporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Incorporels : 1 an
- Agencement des constructions : 5 ans
- Installations Techniques : 5 ans
- Matériels et outillages divers : 5 ans
- Matériel de Transport : 3 à 5 ans
- Matériel d'activités : 3 à 5 ans

### **Les créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. En cas de valeur d'inventaire inférieur à la valeur comptable une provision pour dépréciation est comptabilisée.

#### **Etat des créances :**

	<b>Montant Brut</b>	<b>à 1 an ou plus</b>	<b>de 1 an à 5 ans</b>
<b>Autres créances</b>	<b>70 734 €</b>	<b>70 734 €</b>	
<b>Charges constatées d'avances</b>	<b>884 €</b>	<b>884 €</b>	
<b>Total</b>	<b>71 618 €</b>	<b>71 618 €</b>	

Produits à recevoir inclus dans le poste du bilan :

Il s'agit de Subventions à recevoir dont le détail est le suivant :

- C.A.F. (prestation de service, CLSH, Animation Col. Fam.) : 44 214 €\*
- CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) : 13 800 €
- CONSEIL REGIONAL : 6 200 €
- Autres Subventions : 6 520 €

(\*) Cette subvention est comptabilisée selon un principe permanent en application du barème CAF.

- Note sur Le passif :

Report à nouveau.

Le poste « report à nouveau », pour un solde débiteur de 26 685 € regroupe l'ensemble des résultats de l'association.

Sa variation sur l'exercice est la suivante :

Report à nouveau fin 2011 :	- 29 825
Résultat 2012 :	3 140
Report à nouveau fin 2012 :	- 26 685

Provisions pour risques et charges

Les Provisions figurant au bilan sont détaillées sur l'état des Provisions.

Les Dettes

	Montant Brut	à 1 an ou plus
Dettes Fournisseurs	7 198 €	7 198 €
Dettes Fiscales et Sociales	59 837 €	59 837 €
<b>Total</b>	<b>67 035 €</b>	<b>67 035 €</b>

Charges à payer incluses dans le poste du bilan :

Fournisseurs factures non parvenues :	6 534 euros.
Provisions chargées pour Congés Payés :	34 740 euros.
	41 274 euros

- Note sur le Compte de Résultat :

Les charges et les produits correspondent à l'activité normale de l'association.

**III. Autres informations**

Contributions en nature :

Présentées au pied du compte de résultat, ces contributions correspondent à :

Bénévolat : 36 894 €

Il s'agit de la valorisation du bénévolat au sein de la structure.

Prestation en nature : 41 976 €

Il s'agit de la mise à disposition des locaux par la Ville de Créteil. Elle prend en charge l'entretien et le salaire pour la mise à disposition d'un agent de la ville.

### Droit Individuel à la Formation :

Le Droit Individuel à la Formation a pour objet de permettre à tous les salariés de se constituer un capital de temps de formation qui pourra être utilisé à son initiative, mais avec l'accord de l'employeur.

Il permet à chaque salarié à temps plein de capitaliser un droit à la formation à hauteur de 20 heures par an.

Quantités d'heures utilisables du 4 Mai 2006 au 31 Décembre 2012 est de 980.

### Indemnité de départ en retraite :

Depuis 2005, l'association évalue les encours des indemnités de retraite qui devront être versées aux salariés présents au 31/12/2012. Cette provision n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes de l'association.

L'indemnité à verser est l'indemnité théorique que l'employeur devra verser au moment du départ à la retraite de chacun des salariés. Cette indemnité est calculée en multipliant le montant du salaire perçu au moment du départ en retraite par les droits prévus selon son ancienneté, selon le calcul de l'indemnité légale.

Les droits acquis au titre du départ en retraite des salariés sont valorisés sur la base des départs programmés, une fois l'âge légal acquis par chaque salarié, c'est-à-dire 65 ans.

Calculée à partir de la rémunération annuelle brute de chaque salarié présent au 31/12/12, les paramètres suivants sont retenus :

- Taux de rotation du personnel : 1 %,
- Actualisation des salaires : 1 %,
- Toutes charges sociales retenue : 50% (1ere année d'applications des charges).

La dette actuarielle estimée au 31/12/12 est de 21 220 €, contre 25 343 € en 2011. Elle mesure l'engagement probable actualisé au jour des calculs au titre des droits acquis à cette même date.